République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

ARRETE DU MAIRE
N° 2019 – 010
Arrêté municipal portant permission de voirie
Route de Chevreuse

Le Maire de la Commune de Châteaufort,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loin°82-623 du 22 juillet 1982
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2,
Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment le titre 1° -Dispositions communes aux voies du domaine public routier et ses dépendances chapitre V travaux et son article L115-1
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière (livre I 8° partie : signalisation temporaire) approuvés par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiés par les textes subséquents,
Considérant des travaux de branchement d'eau au 9, Route de Chevreuse, prestation réalisée par la société SUEZ EAU FRANCE SAS domiciliée 42, rue du Président Wilson LE PECQ,
Considérant qu'il convient de réglementer toutes mesures relatives à l'occupation du domaine public dans le cadre de travaux, de circulation pour permettre le bon déroulement des opérations et d'assurer la sécurité des usagers en prenant toutes les dispositions nécessaires à cet effet,

A R R E T E

Art 1 : Autorisation d'occupation du domaine public
La société SUEZ EAU FRANCE SAS est autorisée à occuper le domaine public le vendredi 29 mars de 8 heures à 17 heures au 9, Route de Chevreuse chez Mr/Mme SINCE.

Art2 : Autorisation de stationnement
Afin de ne pas gêner la circulation Route de Chevreuse, deux véhicules de service seront autorisés à emprunter deux places de stationnement rue du Lavoir située juste à côté du chantier.

MAIRIE de CHATEAUFORT
19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort
☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr

Art 3 : Consigne particulière
La société SUEZ EAU FRANCE SAS sera à tout moment en possession du présent arrêté sur les lieux.
Le dépôt des engins de chantier nécessaires à la réalisation des opérations devra être effectué sur des **bastaings en bois** afin de protéger la voirie et son accotement.

Art 4 : Sécurisation des piétons
La société SUEZ EAU FRANCE SAS fera dévier le passage des piétons vers le trottoir opposé. La société SUEZ EAU FRANCE SAS sera responsable des éventuels incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de la signalisation.

Art 5 : Sécurité et signalisation du chantier
La pré signalisation et la signalisation du chantier seront mises en place par la société SUEZ EAU FRANCE SAS dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de signalisation temporaire et sous le contrôle de l'autorité de police compétente ; tout dispositif doit être enlevé par ses soins dès la fin des travaux.

Art 6 : Responsabilité
Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.
Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité de Chateaufort que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.
Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.
La société SUEZ EAU FRANCE SAS se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour elle de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté.
Le délai de garantie est fixé à un an à compter de la fin des travaux. Jusqu'à ce jour, le permissionnaire sera tenu d'assurer un entretien permanent de la portion de voirie ayant fait l'objet des travaux.
Les droits des tiers sont et demeurent expressément préservés.

Art 7 : Validité
Le présent arrêté est délivré à titre précaire et révocable et ne confère aucun droit réel à son titulaire : il peut être retiré à tout moment pour des raisons de gestion de voirie ou non-respect de celui-ci sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité. Il est consenti, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale, pour une durée permanente à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution. En cas de révocation de l'autorisation, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif sans délai à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais de l'entreprise.

Art 8 : Diffusion

Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Magny-les-Hameaux, la société SUEZ EAU FRANCE SAS, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du signataire.
Cet arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie en ce qui concerne les dispositions réglementaires et à compter de sa notification aux entreprises chargées de travaux pour les dispositions les concernant

Fait à Châteaufort, le 7 mars 2019,

Le Maire
P. PANNETIER

MAIRIE de CHATEAUFORT
19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort
☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr